

## ATTESTATION DE COMPARABILITÉ POUR UN DIPLÔME OBTENU À L'ÉTRANGER

N° attestation : 984969B38812

Sèvres, le 19/03/2026

Référence dossier : 2153438

MME MELINE TOROSYAN

### Document évalué :

**Intitulé :** Osvedčení o získání profesní kvalifikace  
**Spécialité :** esthéticienne-cosméticienne  
**Établissement :** International Medical Academy, Prague  
**Date d'obtention :** 03/05/2025  
**Pays d'obtention :** TCHEQUIE  
**Durée officielle :** sanctionne 775 heures de formation à vocation professionnelle et la réussite à des examens positionnés au même niveau qu'un « Vysvedčení o maturitní zkoušce », lequel sanctionne treize années d'études primaires et secondaires dans le système éducatif tchèque  
**Débouchés :** accès au marché de l'emploi dans le domaine de spécialisation

### Résultat de l'expertise\*

Cadre national des certifications professionnelles

4

Cadre européen des certifications (CEC)

4

### Remarques :

Ce diplôme confère la qualification professionnelle d' "esthéticienne-cosméticienne". Cette qualification professionnelle est comparée au niveau 4 du cadre européen des certifications par les autorités tchèques compétentes. Pour information, sont comparables à un diplôme de niveau 4 les diplômes étrangers donnant accès directement à l'enseignement supérieur, aux examens et concours permettant d'accéder à l'enseignement supérieur et/ou à une profession.

**Cette attestation de comparabilité n'est pas une autorisation d'exercer le contrôle effectif et permanent de l'une des activités mentionnées à l'article 16 de la Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.**

Le directeur général, Henri de ROHAN-CSERMAK



Cette comparaison est établie sur la base d'une évaluation effectuée par un expert du centre ENIC-NARIC France en charge de la reconnaissance des diplômes étrangers en France. Elle vise à aider le détenteur du diplôme étranger dans ses démarches auprès des administrations françaises. Elle vise également à aider les établissements d'enseignement et les employeurs (dans le cas des professions non réglementées) à apprécier les diplômes étrangers qui leur sont soumis, appréciation qui relève en dernier recours de leur responsabilité. Cette procédure d'évaluation n'inclut pas une authentification systématique des diplômes étrangers présentés par le titulaire. \*Voir explications page suivante.

Certaines informations ont peut-être été mises à jour par France Education international depuis l'impression de cette attestation.

**Pour contrôler la validité de l'attestation, scannez le QR code.**



**ENIC-NARIC  
FRANCE**

Centre ENIC-NARIC France European Network of Information Centres (ENIC) -  
National Academic Recognition Information Centres (NARIC)  
France Éducation international - Établissement public national à caractère administratif  
du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse  
1, avenue Léon-Journault - 92318 Sèvres cedex - France

# RÉFÉRENCIEMENT DES DIPLÔMES ET GRADES FRANÇAIS

DIPLÔMES ET GRADES FRANÇAIS	CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES*	CADRE EUROPÉEN DES CERTIFICATIONS**	CRÉDITS EUROPÉENS ECTS***
Doctorat	8	8	-
Master	7	7	300
Licence et BUT	6	6	180
BTS	5	5	120
Baccalauréat	4	4	-
CAP et BEP	3	3	-

\* Le Cadre national des certifications professionnelles, introduit par la loi 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, se substitue à la Nomenclature française des niveaux de formation de 1969 et s'aligne sur le Cadre européen des certifications. Les diplômes nationaux mentionnés dans le tableau ci-dessus sont classés dans ces cadres.

\*\* CEC : Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, élaboré par la Commission européenne en lien avec le processus de Bologne. Le CEC est un système commun de référence qui permet aux pays européens d'établir un lien entre leurs systèmes de certification.

\*\*\* ECTS : European Credit Transfer and Accumulation System. Pour information, un semestre en France correspond à 30 crédits ECTS. Par conséquent, une année académique en France correspond à 60 crédits ECTS.

L'attestation de comparabilité et l'attestation de reconnaissance de période d'études délivrées par le centre ENIC-NARIC France sont une aide à la lecture des parcours académiques effectués à l'étranger. Ces attestations sont établies sur la base des critères suivants qui s'inscrivent dans le respect de la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne :

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	
	Reconnaissance du diplôme par l'Etat du système éducatif du pays d'origine
	Statut de l'établissement dans le pays d'obtention
ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION	
Indices formels	Accord bilatéral ou multilatéral
	Place relative du diplôme dans un cadre national ou international
	Durée officielle des études
	ECTS/ crédits
	Prérequis pour entrer en formation
	Composantes de la certification (connaissances, compétences, résultats d'apprentissage)
	Débouchés académiques et professionnels
Assurance qualité	Existence d'une évaluation indépendante et externe de la formation ou de l'établissement

Si vous contestez le résultat de l'expertise, le centre ENIC-NARIC France pourra revoir sa position en cas d'éléments nouveaux que vous pourriez porter à sa connaissance, et ce dans un délai de deux mois.